

FICHE DE POSTE n° 13

ENSEIGNANT SPECIALISE ou ENSEIGNANTE SPECIALISEE CHARGEE DU SUIVI DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES COMPENSATIONS NOTIFIEES PAR LA M.D.P.H coordinatrice ou coordonnateur ASH du SEI 12

Définition du poste :

Au sein de l'équipe ASH du Service de l'Ecole Inclusive (SEI12), l'enseignante ressource en matière d'éducation inclusive apporte son expertise sur les troubles des apprentissages et de comportements aux équipes pédagogiques des écoles et des établissements, des équipes de circonscription et des services de la DSDEN, ainsi qu'aux différents professionnels du sanitaire et/ou médico-social.

L'enseignante apporte également son soutien technique aux pilotes des PIAL, IEN et équipes de direction des établissements dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre des compensations (auxiliaires de vie scolaire AVS, matériel pédagogique adapté MPA) notifiées aux élèves.

En outre, elle établit des liens avec le SEI (l'équipe ASH et les enseignants référents) et les partenaires dont la MDPH

Elle participe aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (à raison d'une journée hebdomadaire), Elle collabore avec les différents services de la DSDEN impliqués dans la mise en œuvre des compensations, et du rectorat (DSI : GANESH)

La coordinatrice ASH est une collaboratrice directe de l'IEN ASH qu'elle peut être amenée à représenter.

Conditions d'exercice :

Sur la base d'une obligation de service de 1607 heures annuelles (poste déchargé de classe) et dans le cadre des tâches définies par l'IEN ASH, l'enseignant spécialisée est plus particulièrement chargée de l'instruction des enquêtes nationales et de la tenue des tableaux de bord. Elle coordonne l'activité de ses collaborateurs et organise le recrutement des AESH et des référents AESH. Elle participe à des actions de formation.

Compétences attendues :

Expertise pédagogique.

Bonne connaissance des structures et dispositifs du handicap, du cadre institutionnel et juridique, des champs de compétences des partenaires, des pathologies et déficiences.

Engagement, volonté de répondre aux objectifs

Sens de l'organisation et du management ; aptitude à la négociation et au travail en équipe.

Aptitude à rendre compte, loyauté, sens du service public, de l'équité, écoute, aptitudes relationnelles avec tout type d'interlocuteur ;

Disponibilité, adaptabilité à des cultures professionnelles différentes,

Conditions de recrutement :

Priorité 30 - Enseignants titulaires du CAPPEI du CAPASH ou du CAPSAIS. **Affectation à titre définitif**

Priorité 32 – Enseignants inscrits au CAPPEI 2023 et qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Priorité 40 - Enseignants qui ne détiennent pas le CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Candidature enseignant du second degré : envoi **pendant la période d'ouverture du mouvement 1^{er} degré** d'une lettre de motivation + un CV à la DSDEN de l'Aveyron (DIPEM 2) avec copie à la DPE (Rectorat de Toulouse) à l'attention de Mme Claire MORAS : dpemvt@ac-toulouse.fr.

Contact :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr